



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 296-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.390

Déposée le : 01.12.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graf (Interlaken, PS) (porte-parole)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Flück (Interlaken, PLR)
Wenger (Spiez, PEV)
Kohler (Meiringen, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 267/2021 du 3 mars 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Bande cyclable au bord du lac de Brienz

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Elaborer un projet de deux bandes cyclables séparées des voies sur la route cantonale entre Oberried et Brienz et établir les crédits nécessaires pour l'organe compétent.
2. Elaborer un projet de deux bandes cyclables séparées des voies sur la route cantonale entre Interlaken et Oberried et établir les crédits nécessaires pour l'organe compétent.
3. Mettre sur pied le projet pour le tronçon Oberried-Brienz et élaborer le crédit correspondant en priorité.

Développement :

La route cantonale qui relie Interlaken et Brienz est beaucoup empruntée par les cyclistes alors même que les voies cyclables ne sont séparées de la route que par endroits. Le secteur est bien aménagé en itinéraires pour les amateurs et amatrices de VTT. Mais compte tenu des dénivelés importants et de l'état que ces voies présentent, celles-ci ne sont nullement adaptées à la circulation d'écoliers et d'écolières, de pendulaires et de cyclistes du dimanche. La partie du tronçon entre Oberried et Brienz, notamment, est empruntée quotidiennement par les enfants et adolescent-e-s d'Oberried et d'Ebligen qui vont à l'école à Brienz dès leur 3^e année. De plus, beaucoup de personnes des villages au bord du lac de Brienz passent également par là pour se rendre au travail, à Interlaken ou à Brienz. A Oberried, un important centre de villégiature comptant 155 logements est en cours de construction, ce qui intensifiera le trafic de loisirs. Enfin, compte tenu de la topographie et de l'espace à disposition, la construction de voies cyclables n'est, à quelques détails près, guère problématique.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif reconnaît le potentiel de la requête, notamment par rapport à sa stratégie de mobilité. Une infrastructure cyclable améliorée le long du lac de Brienz permettrait d'exploiter les possibilités existantes et futures pour les loisirs et le trafic pendulaire et augmenter la sécurité des usagers et usagères de la route. Cependant, contrairement à ce que pensent les motionnaires, pour lesquels la construction de voies cyclables n'est, à quelques détails près, pas problématique, le Conseil-exécutif renvoie aux points suivants :

Sur le tronçon de sept kilomètres entre Oberried et Brienz, la route cantonale longe en grande partie le bord du lac. Un élargissement de la route peut donc tout au plus être envisagé côté montagne et nécessite la construction de longs murs de soutènement. De tels travaux représenteraient un investissement considérable, car il faudrait détruire des murs de soutènement existants et les déplacer pour obtenir suffisamment de place.

La route entre Interlaken et Oberried traverse en grande partie des zones habitées sur les trois premiers kilomètres à partir du village de Goldswil, se poursuit en pente et longe par endroits la ligne ferroviaire de la compagnie ferroviaire Zentralbahn. La route et la voie ferrée se croisent en outre sur ce parcours. L'élargissement de la route avec deux voies cyclables est donc aussi très complexe sur ce tronçon. Selon une première estimation de l'Office des ponts et chaussée, les coûts pour l'aménagement tel que demandé par les motionnaires de deux bandes cyclables de 1,5 à 1,8 mètre chacune entre Interlaken et Brienz s'élèveraient à 45 millions de francs au minimum. A l'instar des motionnaires, le Conseil-exécutif considère que le tronçon Oberried-Brienz est prioritaire par rapport au tronçon Interlaken-Oberried.

Etant donné le volume d'investissement élevé et la longueur totale exceptionnelle du tronçon, le projet est d'importance stratégique au sens de l'article 26 de la loi sur les routes et doit être intégré au plan du réseau routier (PRR). Lors de l'actualisation du PRR en 2025, le Conseil-exécutif est prêt à examiner si les deux projets (exigences formulées aux points 1 et 2) pourront être intégrés au plan du réseau routier et à quelles périodes. L'inscription dans le PPR dépend d'une part des ressources financières et en personnel de l'Office des ponts et chaussées et d'autre part de la fixation des priorités par rapport aux autres projets cantonaux d'extension des routes. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est favorable à l'adoption des trois points de la motion sous forme de postulat.

Destinataires

– Grand Conseil